



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Association porteuse de l'initiative « Enfants sans tabac »

Pas de publicité pour le tabac atteignant les mineurs - La commission du Conseil national respectera-t-elle la volonté du peuple ?

Berne, le 15-10-2024 - Jeudi 17 octobre, la commission de la santé du Conseil national débattrait de la question si elle veut suivre le peuple et les cantons, qui ont décidé il y a plus de deux ans d'interdire toute forme de publicité pour le tabac qui atteint les mineurs. Lors de la première tentative, une majorité de la commission a refusé d'appliquer les dispositions aux campagnes de promotion des ventes et de parrainage. Pour les expert-e-s en droit constitutionnel, il s'agit d'une violation manifeste de la constitution.

Toute forme de publicité

Avant la votation sur l'initiative populaire « Enfants sans tabac », les personnes à l'origine de cette dernière, le [Conseil fédéral](#) et les [oppositions](#) étaient unanimes : un oui signifierait la fin de TOUTE forme de publicité, y compris les promotions et le parrainage, susceptible d'atteindre les mineurs. Les oppositions, qui ont perdu, ne veulent plus en entendre parler désormais. Leurs représentant-e-s à la Commission veulent que les techniques publicitaires à fort impact, comme la promotion des ventes par du personnel mobile (voir exemple) ou le parrainage de festivals par l'industrie du tabac, continuent d'être autorisées, même en cas de présence de mineurs.

Respecter la constitution qui est sans équivoque

Les spécialistes les plus renommés du droit constitutionnel [disent que](#):

- La volonté du peuple était sans équivoque.
- Des propositions constitutionnelles claires et sans équivoque ont été soumises au vote.
- Les conséquences ont été présentées sans ambiguïté par le Conseil fédéral dans son message relatif à la votation.
- Le peuple a dit oui, en pleine connaissance de l'impact que cela aurait sur la « liberté économique » de l'industrie du tabac.
- Le Conseil fédéral a présenté au Parlement une proposition de mise en œuvre respectueuse de la Constitution.
- Le Parlement n'a aucune raison d'édulcorer le mandat clair adopté par le peuple et les cantons en procédant à une mise en œuvre qui le relativise.
- Si la majorité de la commission maintient sa position, elle viole délibérément la Constitution.



La commission de la santé du Conseil national doit maintenant choisir entre le souverain (le peuple et les cantons) et l'industrie du tabac.

Exemple de promotion mobile



Personnel de vente mobile faisant de la promotion et arborant les couleurs et les logos de la marque dans des lieux publics, à la vue des mineurs.

Contact

- **Hans Stöckli**, Président de l'association porteuse, hans.stoeckli52@bluewin.ch, 079 770 83 58
- **Reto Wiesli**, Secrétaire de l'association porteuse, reto.wiesli@hausarzt-schweiz.ch, 031 508 36 10
- **Sandra Hügli**, mfe – Médecins de famille et de l'enfance, sandra.huegeli@hausarzt-schweiz.ch, 078 920 24 05
- **Markus Ossola**, Ligue suisse contre le cancer suisse, markus.ossola@krebsliga.ch, 031 389 93 17
- **Claudia Künzli**, Ligue pulmonaire suisse, c.kuenzli@lung.ch, 031 378 20 57
- **Markus Meury**, Addiction Suisse, mmeury@suchtschweiz.ch, 021 321 29 63

www.enfantssanstabac.ch



Organisations porteuses de l'initiative populaire

Les plus importantes organisations de santé de Suisse soutiennent l'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac ». Il s'agit en particulier de la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse, la fondation Addiction Suisse, la FMH, l'Alliance pour la santé en Suisse, l'Association Suisse des Droguistes, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, pédiatrie suisse, des pneumologues et des cardiologues. Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse ainsi que la Croix-Bleue sont également parties prenantes. Swiss Olympic, la Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz et son pendant romand, le SER, ainsi que le Collège de médecine de premier recours ont également rallié les défenseurs de l'initiative.